

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-41

Séance du 28 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	9
Votants	11
Absents	3

Date de convocation

24 avril 2025

Date d'affichage

24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusés : Madame Véronique CHOLLET donne pouvoir à Madame Colette BRUN
Monsieur Jacques PINEL donne pouvoir à Monsieur Roger PEDRERO

Absente : Madame Séverine TRUDGETT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre SOUAL

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14/04/2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14/04/2025 qu'ils ont reçu par mail.

Après avoir délibéré, par 11 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14/04/2025.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Pierre SOUAL



Le Maire,



Roger PEDRERO

